

Une résolution avait trait au problème de la mastication des feuilles de coca (qu'on dit produire un effet stupéfiant). Cette résolution priait les services de l'assistance technique des Nations Unies d'examiner la possibilité de procéder aux expériences qui avaient été proposées à ce sujet, dans le cadre des programmes actuels d'assistance technique à la Bolivie et au Pérou. La résolution priait aussi les gouvernements de la Bolivie et du Pérou de prendre des mesures pour limiter la production de la feuille de coca aux quantités requises pour la fabrication et la consommation licites, et d'empêcher l'introduction sur les marchés commerciaux de feuilles de coca et de cocaïne qui puissent servir à la fabrication et à l'exportation illicites de stupéfiants.

D'autres résolutions formulaient des recommandations sur les recherches scientifiques en matière de stupéfiants et sur la réglementation des stupéfiants synthétiques. Elles priaient tous les gouvernements d'assujettir les stupéfiants synthétiques à une législation nationale.

Commissions économiques régionales

Les commissions économiques régionales du Conseil économique et social—Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) et Commission économique pour l'Amérique latine (CEAL)—ont été instituées dans le dessein de faciliter une action concertée pour la reconstruction d'après-guerre, de relever le niveau de l'activité économique de ces régions, et de maintenir et affermir leurs relations économiques tant entre elles qu'avec les autres pays du monde. Les deux premières des commissions précitées ont été instituées en 1947 et la troisième en 1948. A la treizième session du Conseil économique et social, en 1951, on a procédé à une revue de l'activité et des attributions des commissions économiques régionales, à la suite de quoi on a décidé de prolonger leur mandat indéfiniment. De plus, les attributions de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et celles de la Commission économique pour l'Amérique latine ont été élargies de manière à donner plus d'importance aux questions de développement économique et à favoriser une collaboration plus étroite avec l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies.

Commission économique pour l'Europe

La CEE comprend les États européens, faisant partie des Nations Unies ou non, y compris tous les membres européens du bloc soviétique, et d'autre part les États-Unis. La Commission demeure l'un des rares organes des Nations Unies au sein desquels les pays de l'Europe orientale et de l'Europe occidentale continuent de travailler ensemble à la solution de problèmes particuliers d'intérêt commun. En raison de l'état actuel des relations entre l'Est et l'Ouest, cependant, le caractère composite de la Commission a pour effet d'entraver plutôt que de faciliter ses travaux. Aussi longtemps que des scissions politiques profondes continueront de